



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GESTION DES ACCÈS À EDOF VIA EFP CONNECT

Version : 27/02/2025

Une gestion



Préambule

EFP Connect, c'est quoi ?

[EFP Connect](#) est la solution, portée par le ministère du Travail, pour faciliter la connexion à vos services numériques et démarches en ligne.

Avec un compte utilisateur unique, vous pouvez accéder à de nombreux services numériques dans les domaines de l'emploi, **de la formation professionnelle**, de l'alternance et de l'entreprise : CERES, Mon Activité Formation, SOFFI, ou encore **l'Espace des organismes de formation (EDOF)**.

EFP Connect remplace le portail *Mes Démarches Emploi et Formation* depuis novembre 2024.

Pour accéder à EDOF, il faut que chaque utilisateur :

- 1) Possède un compte actif sur EFP Connect.
- 2) Soit autorisé à accéder à EDOF pour l'ensemble de ses établissements (SIRET) actifs.

1 Je crée un compte sur EFP Connect	4
2 Je demande une habilitation à EDOF pour mon établissement (SIRET)	6
3 Être responsable des accès à EDOF	9
4 Mon espace EFP Connect en tant que « responsable des accès à EDOF »	10
GLOSSAIRE	11

1 | Je crée un compte sur EFP Connect

Rendez-vous sur la [page de connexion d'EDOF](#) et cliquez sur « Je crée mon compte EFP Connect ».



Étape 1 | Saisissez votre identifiant (e-mail de connexion) puis le captcha (« Je ne suis pas un robot »), et recopiez le code de sécurité qui s'affiche à l'écran, avant de cliquer sur « Suivant ».

À noter | Votre identifiant doit être une adresse e-mail valide, non partagée, et que vous consultez régulièrement. Un code de validation sera envoyé sur cette adresse. Si vous ne recevez pas le code, vérifiez que vous n'avez pas fait d'erreur en saisissant l'adresse e-mail, ou consultez vos spams.

Étape 2 | Saisissez le code de validation que vous avez reçu sur l'adresse e-mail renseignée comme identifiant.

Étape 3 | Choisissez votre mot de passe. Il doit contenir 12 caractères minimum et respecter les critères qui vous sont indiqués.

Étape 4 | Saisissez les informations relatives à votre identité : civilité, nom et prénom.

Étape 5 | Rattachez ce compte à votre entreprise et validez les conditions générales d'utilisation d'EFP Connect, après en avoir pris connaissance.

À noter | Votre compte EFP Connect est rattaché à votre entreprise (SIREN), et non pas à un établissement (SIRET). À ce stade, vous n'avez pas encore accès à EDOF.

- ➔ Si vous avez reçu une invitation de la part de votre responsable des accès pour accéder à EDOF : rendez-vous directement sur la page de connexion d'EDOF et saisissez vos identifiants de connexion EFP Connect.

2 | Je demande une habilitation à EDOF pour mon établissement (SIRET)

Une fois votre compte EFP Connect créé, vous pouvez demander une autorisation d'accès à EDOF (habilitation), pour accéder à l'espace professionnel EDOF d'un ou plusieurs établissements (SIRET) de votre entreprise.

À noter | Même si vous possédez un compte EFP Connect, vous ne pourrez pas accéder aux services d'EDOF tant que votre établissement n'est pas enregistré par les services de la Caisse des Dépôts et n'a pas suivi la procédure de référencement à EDOF.

[Consultez notre page dédiée pour plus d'informations.](#)

Étape 1 | Rendez-vous sur la [page de connexion d'EDOF](#) et saisissez vos identifiants EFP Connect dans l'encart « Je m'identifie avec mon compte EFP Connect ». Cliquez sur le captcha (« Je ne suis pas un robot ») et recopiez le code de sécurité qui s'affiche à l'écran, avant de cliquer sur « Je m'identifie avec EFP CONNECT ».

Étape 2 | Sélectionnez le SIRET de l'établissement pour lequel vous demandez l'accès à EDOF.

Vous n'avez pas accès au service numérique Espace des organismes de formation.

Vous souhaitez demander un accès au service numérique Espace des organismes de formation ?

Veillez remplir les champs ci-dessous afin de faire une demande d'accès qui sera transmise au responsable des accès en charge de gérer les habilitations pour votre organisation.

Raison sociale ou SIRET *

🔍 - Rechercher -

Étape 3 | Complétez votre demande avant de l'envoyer. Vous pouvez préciser par exemple quelles seront vos activités sur EDOF.

2 | Je demande une habilitation à EDOF pour mon établissement (SIRET)

Vous pouvez ajouter une description pour faciliter le traitement de la demande :

[Demander l'accès](#)

À noter | Votre demande d'accès à EDOF sera transmise à votre **responsable des accès** : il s'agit de la personne chargée de gérer les habilitations pour votre entreprise.

Il peut y avoir un ou plusieurs responsables des accès pour une même entreprise. Tous recevront un courriel les informant de votre demande, sous réserve qu'ils soient toujours en poste dans votre entreprise et qu'ils aient bien accès à leur adresse mail !

Vous n'avez pas encore accès au service numérique EDOF.

Un e-mail a été envoyé à votre Responsable des accès, le 09/03/2023 à 09h22 :

Dès que celui-ci aura validé votre accès, vous recevrez un e-mail vous invitant à vous connecter sur ce site pour y effectuer vos démarches.

[Retourner à l'accueil](#) [Relancer ma demande](#) *Vous pourrez relancer la demande dans 30 jours.*

Une fois votre demande d'habilitation à EDOF validée par votre responsable des accès, vous recevrez un e-mail vous invitant à vous connecter à votre espace professionnel.

Attention ! Si vous avez reçu un « code responsable des accès » par e-mail ou par courriel, et que vous souhaitez devenir responsable des accès de votre entreprise, vous devez saisir le code à cette étape.

2 | Je demande une habilitation à EDOF pour mon établissement (SIRET)

Vous avez reçu un code responsable des accès par e-mail ou courrier postal ?

Pour accéder au service numérique, veuillez saisir le code responsable des accès. ⓘ

En saisissant ce code, vous aurez accès au service numérique et deviendrez également responsable des accès, chargé de gérer les habilitations pour votre entreprise

Si aucune personne n'est identifiée comme responsable des accès au sein de votre entreprise, et que vous ne disposez pas de « code responsable des accès », vous devez contacter l'assistance de la Caisse des Dépôts pour recevoir un nouveau code.

Une fois que vous serez responsable des accès pour votre organisme de formation, vous pourrez vous habilitier vous-même à EDOF, à partir de votre compte [EFP Connect](#). Ce cas est détaillé dans la suite de ce guide.

3 | Être responsable des accès à EDOF

En devenant responsable des accès, vous vous engagez à :

- Tenir à jour la liste des personnes accédant au service numérique EDOF pour le compte de votre entreprise.
 - Retirer les accès des personnes n'ayant plus besoin d'accéder au service numérique EDOF.
 - Vérifier qu'un responsable des accès est disponible en cas d'absence.
- Si vous aviez le rôle de « gestionnaire des accès » pour EDOF sur l'ancien portail *Mes démarches emploi et formation*, alors **vous avez automatiquement conservé cette attribution dans EFP Connect.**
- Si vous disposez d'un « code responsable des accès » (ex code d'activation), **vous pouvez l'utiliser au moment de votre demande d'accès à EDOF** (cf partie 2 de ce guide).

À noter | Le code responsable des accès pour EDOF est à usage unique et valable 6 mois à partir de sa date d'émission. Vous ne pouvez donc pas utiliser un ancien code.

Si votre code est expiré ou qu'aucun responsable des accès n'est identifié dans votre entreprise, vous devez contacter l'assistance de la Caisse des Dépôts pour recevoir un nouveau code.

- Vous pouvez également **être nommé « responsable des accès » par un autre responsable des accès** de l'entreprise.

4 | Mon espace EFP Connect en tant que « responsable des accès à EDOF »

Sur EFP Connect, chaque entreprise peut avoir un ou plusieurs responsables des accès à EDOF.

Depuis son [espace personnel EFP Connect](#), chaque responsable des accès peut :

- Visualiser l'ensemble des utilisateurs avec un compte EFP Connect qui sont rattachés à son entreprise.
- Attribuer ou retirer une habilitation EDOF à un utilisateur.
- Inviter des utilisateurs.
- Nommer des responsables des accès à EDOF.

Pour plus d'informations sur le rôle des responsables des accès, rendez-vous sur [la page d'information d'EFP Connect](#).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GLOSSAIRE

EFP Connect : plateforme gérée par le ministère du Travail pour faciliter l'accès aux services numériques dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'alternance et de l'entreprise.

EDOF : Espace des organismes de formation.

Responsable des accès : la personne au sein de votre organisme qui est chargée de gérer l'accès des utilisateurs à EDOF.